



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E95089

VALABLE JUSQU'AU 04/02/2027

ÉDITÉ LE

04/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/11/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/07/2012

4 112 784

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PERPIGNAN 537915670RCS

Siret : 537 915 670 00021

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 46566N

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 654970R 1259000/254041

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 654970R 4051001/284006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : CEGELEC MEDITERRANEE

335 RUE LOUIS DELAUNAY

ZI POLYGONE NORD

66000 PERPIGNAN

Téléphone : 04 68 61 43 61

Fax :

Portable : 06 26 64 74 22

Site Internet : <http://www.cegelec-perpignan.fr>

E-mail : gerald.farres@cegelec.com

Responsabilité légale :

PETITBOIS FREDERIC JEAN ALBAN DIRECTEUR GÉNÉRAL / TIRAT MICHEL

ANDRÉ PRÉSIDENT / PETITBOIS FREDERIC JEAN ALBAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 37

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/04/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	04/04/2024
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	05/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	04/04/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.